

À Saint-Etienne,

Le 04 juillet 2019,

Objet : Déclaration liminaire à la CAPD du 04 juillet 2019.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette dernière CAPD se déroule au terme d'une année scolaire où les personnels enseignants des écoles n'auront pas été épargnés. Ils n'ont pas été épargnés, au niveau national, par les injonctions ministérielles descendantes qui visent à imposer les méthodes qui « marchent », méthodes plutôt destinées à satisfaire le grand public qu'à faire réussir les élèves. Ils n'ont pas été épargnés non plus dans les opérations de carrière, essayant les difficultés de mise en place des nouveaux mouvements départementaux ou attendant l'avis sur leur demande de mobilité géographique ou se retrouvant avec une appréciation de leur valeur professionnelle pour l'avancement à la hors-classe inscrite dans le marbre.

En effet, cette année, 2 cohortes de personnels vont cohabiter :

- Les premiers : ceux qui auront bénéficié d'un RDV de carrière en 2017-2018. Le rendez-vous de carrière n'est pas exempt de tout défaut et peut encore être amélioré. Encore trop peu de collègues ont pris la mesure de ce changement. Entre la crainte de l'inspecteur.trice, et la posture de bon élève, cette évolution entre inspection et rendez-vous de carrière doit permettre à nos collègues de s'approprier leur métier, de se positionner et d'échanger en professionnel.
- Les seconds : ceux, déjà promouvables l'an dernier et qui n'ont pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière. Le SE-UNSA ne peut pas oublier les situations inéquitables qui ont été vécues lors de la campagne 2018 par ces personnes qui se sont vu parfois attribuer une appréciation injuste et arbitraire.

Le SE-Unsa demande que soit donnée la possibilité de révision de ces appréciations, et ce à la demande des collègues. Cela participe à une évaluation bienveillante et constructive, la même que celle que les enseignants mettent en place tous les jours avec leurs élèves.

Autre point de tension : les « retraitables ». Nos collègues doivent pouvoir partir à la retraite après avoir accédé au second grade comme s'y engage le PPCR. Le SE-Unsa propose de réserver un pourcentage du contingent pour nos collègues en fin de carrière.

Toutefois, le SE-Unsa note avec satisfaction qu'au cours de ces dernières années, le nombre de promotions à la hors-classe n'a cessé d'augmenter. 73 promus en 2013 contre 169 cette année.

Concernant l'affectation des titulaires de secteur et la phase complémentaire, la précipitation dans la mise en œuvre des nouvelles modalités de mouvement n'a apporté aucune sérénité dans la préparation administrative. Cette situation a engendré d'inévitables erreurs ainsi qu'un retard dans la diffusion des résultats. Cela impacte l'organisation professionnelle et personnelle des enseignants comme les conditions de travail des services administratifs que nous tenons ici à remercier. Merci pour votre travail, votre investissement et pour les échanges quotidiens et constructifs que nous partageons.

La fiche de vœux des titulaires de secteur a montré ses limites. Le SE-Unsa sera force de proposition au cours des prochains groupes de travail afin de permettre une meilleure adéquation avec les souhaits des collègues. En effet, si une même logique d'affectation a été suivie, le résultat n'est malheureusement pas pour autant toujours satisfaisant.

Pour conclure, au moment où le projet de loi « Pour une École de la Confiance » achève son cheminement législatif, le SE-Unsa rappelle que la confiance ne se décrète pas, elle se construit.